Expiration des comptes invités

Pour limiter le nombre de comptes invités inutilisées, nous avons mis en place une politique d'expiration. Celle-ci est de **180 jours.**

Un compte invité n'ayant plus fait de connexion ou d'activité dans notre tenant pendant ce délai sera automatiquement supprimé.

Il est possible de réinviter des intervenants externes mais ceux-ci devront refaire une des procédures de connexion suivante :

- Inviter un intervenant externe qui ne possède pas de compte HE-Arc ou de compte Microsoft d'une autre organisation à rejoindre une équipe
- Inviter un intervenant externe qui ne possède pas de compte HE-Arc ou de compte Microsoft d'une autre organisation à rejoindre une réunion

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=428